



ASSEMBLEE GENERALE DU 18 / 03 / 2025

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale désigne Madame Catherine Bastard en qualité de présidente de séance et Madame Catherine Poirot Bourdain en qualité de secrétaire de séance, M et M en qualité de scrutateurs

Deuxième résolution

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport moral de la présidente approuve son rapport et lui donne quitus de sa gestion.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2024 qui seront annexés au présent procès-verbal, faisant apparaître un résultat net de 1 735,00€ déduction faite de la dotation à la provision pour mécénat de 41 000 € lequel résultat est affecté au compte Fonds Associatifs.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent procès-verbal, qui font apparaître un total de recettes de 11700€ et un total de dépenses de 85 050 € auquel s'ajoute une dotation à la provision Mécénat de 41000€

Les cotisations de ce budget ont été établies sur les mêmes bases de tarification, sans changement

Cinquième résolution

L'assemblée ayant approuvé le rapport moral, les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2022 et le budget prévisionnel 2023 / 2024 donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Rapport d'activité, programme et projets pour l'exercice en cours

Ces points figurent dans le rapport moral de la présidente et n'appellent pas de vote de l'assemblée générale.